

Sujet : [INTERNET] Eoliennes

De : Elisabeth de Rotalier <elisabeth.derotalier@yahoo.com>

Date : 22/09/2020 12:07

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur Jean Pierre
BORDON
2020,
Commissaire-Enquêteur

le 22 août

Cher Monsieur,

Venant très fréquemment sur la commune de Puy du lac depuis plus de quinze ans, j'apprécie ce lieu pour sa tranquillité et sa nature préservée.

Avec notre famille et nos amis, voici ce que nous ne voulons pas en relation avec l'implantation d'éoliennes sur cette commune :

Une dégradation de l'habitat et une dévaluation de la valeur des maisons de la commune.
Sans parler de l'environnement historique de proximité.

Des effets néfastes sur notre santé et celle des animaux domestiques et sauvages induit par le bruit sons et ultrasons provoquant des céphalées, acouphènes, troubles du sommeil (effet stroboscopique), tachycardie sans parler d'autres symptômes pouvant amener jusqu'à la dépression.

Constat factuel de médecins rapportés par l'académie Nationale de médecine et de nombreuses études.

La proximité immédiate (560 m) s'avère être une limite, bien que réglementaire, trop proche de nos maisons pour des éoliennes de cette hauteur. Une demi-tour Eiffel !...

Nous attirons votre attention sur deux points également essentiels : la commune est située entre deux champs d'éoliennes implantés à Saint-Crépin et Archingeay est ce nécessaire de saupoudrer d'autres champs dans toutes les communes ?

L'autre point est que Puy du Lac comporte des espèces protégées dont les chauves-souris qui seront tués par ces machines entraînant des déséquilibres dans la biodiversité.

La commune est proche d'un site Natura 2000 qui a une grande valeur pour la faune et la flore exceptionnelles qu'il contient d'après l'Union Européennes.

Est-il besoin de rappeler que se tient un spectacle depuis 15 ans à Quart d'écu amenant de très nombreux spectateurs. Seront-ils toujours attirés par ce son et lumière, les éoliennes devenant concurrentes seront elles arrêtées ?

En 2017 la population de la commune à signé une pétition contre ces projets à 70%.

Ces 70% ont élus un nouveau conseil municipal essentiellement pour cette même raison et s'opposant ainsi résolument à ces deux nouveaux parcs éoliens. Vous êtes le représentant de la démocratie et de la République, trouveriez-vous normal que ces projets aboutissent. Comment l'utilité publique peut-il s'opposer à la majorité démocratique ?

L'expérience nous montre que les sociétés qui construisent ces éoliennes si elles font faillites donnent à la commune le soin de déconstruire celles-ci. Coût que les citoyens devront supporter (en plus de nuisances)

En conclusion je suis totalement défavorable à l'implantation de deux parcs d'éoliennes sud et nord sur la commune de puy du lac. Je m'en remets à la sagesse de votre décision et vous prie,

Monsieur le commissaire enquêteur d'accepter mes salutations distinguées.

Elisabeth de Rotalier

Sujet : [INTERNET] eoliennes

De : pascale normand <pascalenormand@live.fr>

Date : 22/09/2020 13:43

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur Jean Pierre BORDRON
Commissaire-Enquêteur

Cher Monsieur,

Propriétaire d'une maison sur la commune de Puy du lac depuis plus de quinze ans, j' ai choisi ce lieu pour sa tranquillité et sa nature préservée.

En dehors de toutes considérations affectives voici ce que nous ne voulons pas en relation avec L'implantation d'éoliennes sur notre commune.

Une dégradation de l'habitat et une dévaluation de la valeur de nos maisons. Sans parler de l'environnement historique de proximité.

Des effets néfastes sur notre santé et celle des animaux domestiques et sauvages induit par le bruit sons et ultrasons provoquant des céphalées, acouphènes, troubles du sommeil (effet stroboscopique), tachycardie sans parler d'autres symptômes pouvant amener jusqu'à la dépression.

Constat factuel de médecins rapportés par l'académie Nationale de médecine et de nombreuses études.

La proximité immédiate (560 m) s'avère être une limite bien que réglementaire trop proche de nos maisons pour des éoliennes de cette hauteur. Une demi-tour Eiffel !...

Nous attirons votre attention sur deux points également essentiels : la commune est située entre deux champs d'éoliennes implantés à Saint-Crépin et Archingeay est ce nécessaire de saupoudrer d'autres champs dans toutes les communes ?

L'autre point est que Puy du Lac comporte des espèces protégées dont les chauves-souris qui seront tués par ces machines entraînant des déséquilibres dans la biodiversité.

La commune est proche d'un site Natura 2000 qui a une grande valeur pour la faune et la flore exceptionnelles qu'il contient d'après l'Union Européennes.

Est-il besoin de rappeler que ce tient un spectacle depuis 15 ans à Quart d'écu amenant de très nombreux spectateurs. Seront-ils toujours attirés par ce son et lumière les éoliennes devenant concurrentes seront elles arrêtées ?

En 2017 la population de la commune à signer une pétition contre ces projets à 70%.

Ces 70% ont élus un nouveau conseil municipal essentiellement pour cette même raison et s'opposant ainsi résolument à ces deux nouveaux parcs éoliens. Vous êtes le représentant de la démocratie et de la république trouveriez-vous normal que ces projets aboutissent.

Comment l'utilité public peut-il s'opposer à la majorité démocratique ?

L'expérience nous montre que les sociétés qui construisent ces éoliennes si elles font faillites donnent à la commune le soin de déconstruire celles-ci. Coût que les citoyens devront supporter (en plus de nuisances)

En conclusion je suis totalement défavorable à l'implantation de deux parcs d'éoliennes sud et nord sur la commune de puy du lac. Je m'en remets à la sagesse de votre décision et vous prie,
Monsieur le commissaire enquêteur d'accepter mes salutations distinguées.

pascale Normand